



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°552) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE MESSIAEN A
L'ASSOCIATION « HUB SCHOOL 21 » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-346
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Ajointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Hub School 21 » représentée par sa présidente, Madame Florence CASTAGNOS, domiciliée 21, rue Diderot, 94300 Vincennes, d'organiser des cours, les lundis de 13 h 30 à 15 h 30 du 5 novembre 2018 au 1^{er} juillet 2019 dans la salle Messiaen ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Hub School 21 » représentée par sa présidente, Madame Florence CASTAGNOS, domiciliée 21, rue Diderot, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 448 € TTC (quatre cent quarante-huit euros) pour les frais de location, afin d'organiser des cours, les lundis de 13 h 30 à 15 h 30 du 5 novembre 2018 au 1^{er} juillet 2019 (sauf vacances scolaires et jours fériés) dans la salle Messiaen ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET